

Garantie des produits Pro Rata et limitation de la responsabilité

Tout le tissu d'ombrage utilisé par Sail Shade World Pty Ltd. ("**Sail Shade World**") qui est fabriqué par Gale Pacific Limited, une société accréditée ISO9002, est un tissu d'ombrage tricoté de haute qualité. Il est fabriqué à partir d'ingrédients de haute qualité qui ont été sélectionnés pour leur résistance à la dégradation par les rayons ultraviolets.

Garantie

Si, en conséquence directe de l'exposition aux ultraviolets, ce produit se fend, se fend ou se déchire en raison d'un défaut du produit dans les 15 ans suivant la date d'achat du produit, Sail Shade World fournira, à sa discrétion, le remplacement gratuit du produit (mais pas de tout autre composant) si la panne survient dans l'année suivant l'achat, mais seulement au **prorata par la** suite.

Les obligations de Sail Shade World en vertu de la GARANTIE limitée : Sail Shade World s'engage à fournir, dans la mesure et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, un pourcentage du coût de réparation ou de remplacement, à la seule discrétion de Sail Shade World, des produits qui peuvent s'avérer défectueux ou qui ne fonctionnent pas comme indiqué ci-dessus dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, telles que déterminées par Sail Shade World pendant la période de garantie (un "défaut" ou "produit défectueux"), sans dépasser le prix de vente original à l'acheteur original du produit. Le client doit payer la partie restante de ces coûts ou la réparation ou le remplacement d'un produit défectueux :

Pourcentage de responsabilité de Sail Shade World

L'échec se produit en cours d'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
% du coût assumé par Sail Shade World	100	93	87	80	73	67	60	53	47	40	33	27	20	13	7

Cette garantie est soumise aux conditions et limitations suivantes :

1. Toute réclamation doit être faite par courrier électronique adressé à warranty@sailshadeworld.com. Ce courriel doit comporter le numéro de commande, la date de commande et des photos de l'article garanti. Pour que la garantie soit valable, vous devez avoir pris une photo de la voile d'ombrage installée à l'état neuf afin que SSW puisse vérifier qu'elle a été installée correctement d'une manière qui ne contribue pas à la défaillance.

On vous donnera ensuite une adresse pour envoyer un échantillon du tissu pour des tests en laboratoire. Celui-ci doit être accompagné de la facture d'expédition originale jointe au paquet de la voile d'ombrage lors de la livraison et d'une preuve du lieu et de la date d'achat du produit.

2. Sail Shade World ne sera pas responsable de toute réclamation faite dans le cadre de cette garantie concernant tout produit dans l'une des circonstances suivantes :

- Si le défaut est causé par une utilisation incorrecte du produit ou par une utilisation du produit à des fins autres que celles pour lesquelles le produit a été conçu ou prévu, ou s'il y contribue.
- Si le défaut résulte en tout ou en partie d'un acte ou d'une omission de toute personne autre que Sail Shade World.

- Si le produit a fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'un accident ou d'un abus.
- Si le produit est altéré ou modifié d'une manière contraire aux conseils fournis par écrit par Sail Shade World.
- Si le produit est assemblé d'une manière qui provoque ensuite la déchirure, la fissuration, le craquement ou la séparation du tissu.
- En raison de l'usure causée par les contraintes mécaniques.
- Si le produit est monté, installé ou utilisé en violation ou d'une manière non conforme aux instructions ou aux avertissements fournis par Sail Shade World.

3. Cette garantie ne couvre pas :

- la décoloration du produit (même si elle est due à l'exposition du produit aux rayons ultraviolets) ou une détérioration de la composition chimique du tissu autre qu'une détérioration de la composition chimique du tissu qui résulte directement d'un défaut ; ou
- Tout dommage au produit causé ou contribué à causer en exposant le produit à des produits chimiques (y compris le chlore, les halogènes et les solvants organiques), à des substances très acides (avec un pH inférieur à 4), en plaçant le produit près d'une flamme nue (y compris les flammes d'un barbecue), en tendant le produit au-delà de ses capacités de déchirure et de traction ou par friction mécanique.
- **Remarque : les voiles d'ombrage ou les structures qui se trouvent à plus de 1,8 mètre au-dessus d'une piscine ne doivent pas être affectées par les niveaux normaux de chlore dans une piscine. Le contact direct avec le chlore et d'autres halogènes peut entraîner une dégradation des stabilisateurs UV et peut annuler la garantie.**

4. Cette garantie s'applique au propriétaire et au détenteur d'origine du produit.

5. Cette garantie s'applique uniquement au tissu.

En plus de la garantie ci-dessus et d'autres législations des États et territoires peuvent impliquer des garanties ou des conditions ou imposer une responsabilité à Sail Shade World en ce qui concerne le produit ou sa fourniture qui ne peuvent pas, ou seulement dans une mesure limitée, être exclus, restreints ou modifiés.

À l'exception de ces garanties ou conditions implicites et de cette responsabilité, ainsi que de la garantie décrite ci-dessus, toutes les garanties et conditions (expresses ou implicites, légales ou autres) relatives au produit ou à sa fourniture sont expressément exclues

Sail Shade World ne sera pas responsable des pertes ou des dommages subis par toute personne (y compris l'acheteur du produit) de quelque manière que ce soit en rapport avec ou découlant du produit ou de son utilisation (y compris les pertes ou les dommages découlant de la négligence de, ou auxquels a contribué, Sail Shade World).

Si la responsabilité pour violation par Sail Shade World d'une garantie ou d'une condition ou toute autre responsabilité imposée à Sail Shade World par une législation qui ne peut être exclue peut être limitée, la responsabilité de Sail Shade World est limitée dans la mesure permise par la loi, et si la responsabilité peut être limitée de plusieurs façons, la responsabilité de Sail Shade World est limitée de l'une des façons permises choisies par Sail Shade World à son entière discrétion.

EXCLUSION : Les voiles d'ombrage légères en tissu ont une période de garantie de 5 ans dans les mêmes conditions. Cette garantie est calculée au prorata sur 5 ans.